

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE  
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

## COMPTE RENDU DES DECISIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

3 FÉVRIER 2015

\*\*\*\*\*

**Présent(s) :**

Colette FABRON, Éric BARALE, Nathalie JACQUOT, Jean-Marie EMERIC, Michel GUILLOT,  
Alexandra BASSISTY, Christophe BORELLI, Isabelle LOMBARD, Jean-Jacques ALBERT.

**Représenté(s) :**

Anne-Marie FULCONIS par Colette FABRON,  
Jean-Charles GUIRAN par Éric BARALE,  
Michèle BORFIGA par Nathalie JACQUOT,  
Jean-Paul RAPUC par Jean-Marie EMERIC,  
Georges BRUN par Jean-Jacques ALBERT.

**Absent(s) :**

Geneviève CERAGIOLI.

Mme Nathalie JACQUOT a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Convocation transmise à l'ensemble des Élus le 27 janvier 2015 par courrier à leur domicile.

.../...

Il est précisé que Mme Geneviève CERAGIOLI était absente excusée au conseil municipal.

### **Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 5 décembre 2014**

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### **91. ATTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS POUR LA GESTION DU GÎTE DE ROYA**

Par délibération du 19 septembre 2014, le conseil municipal avait adopté le principe de délégation de services publics pour la gestion du gîte d'étape de Roya.

Conformément à l'article L 1411-12 du code général des collectivités territoriales, les montants reversés à la commune pendant toute la durée du contrat soit 6 ans n'excèdent pas 106 000 €. Il a donc été décidé de mettre en place une procédure simplifiée.

Au terme de cette procédure, il a été proposé de retenir M. THOULON Jean-Luc et Mme THIAVILLE Sylvaine, seule offre enregistrée composée d'une partie fixe de 500 €/mois et d'une partie variable de 5 % du chiffre d'affaire HT.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### **92. MOTION CONTRE LE TRANSFERT AU SECTEUR PRIVÉ DE LA MAJORITÉ DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR**

Suite au projet de loi « la croissance et l'activité » présenté en conseil des ministres le 10 décembre dernier, le ministre souhaite désengager l'État (actionnaire à 60 %) de la société gestionnaire des aéroports de la Côte d'Azur. La majorité du capital de ces derniers serait transférée au secteur privé qui pourrait être repris par des capitaux étrangers et être transformés en plateforme pour compagnies low cost.

Le conseil municipal s'oppose au transfert, refuse l'implantation de compagnies low cost, demande à l'État de rester actionnaire majoritaire, apporte son soutien au Maire de Nice pour l'organisation d'une consultation publique et invite le gouvernement à ouvrir les droits au trafic à l'aéroport de Nice.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### **93. APPROBATION DES CONVENTIONS D'UTILISATION RÉCIPROQUE DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU GYMNASSE JEAN FRANCO**

En concertation avec le conseil général et le collège Jean Franco, il est mis en place deux conventions avec la commune, l'une pour fixer les modalités d'utilisation du gymnase en dehors du temps scolaire du collège pour une durée de 5 ans (2014/2019) et l'autre pour fixer les modalités d'utilisation du gymnase pendant le Temps d'Accueil Éducatif Périscolaire des élèves de l'école primaire suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les conventions d'utilisation correspondantes.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

#### **94. DEUX CRÉATIONS DE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT À L'EMBAUCHE (CAE)**

Dans le cadre du dispositif des contrats aidés par l'État (90 %), deux postes sont créés au sein de l'effectif communal, l'un à l'Agence Postale Communale d'Auron et l'autre pour l'accueil de la Mairie.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

#### **95. CRÉATION DE POSTE « CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE » - Modification du tableau des effectifs**

Dans le cadre d'un avancement de grade au sein de la filière police municipale, le conseil municipal décide la création d'un poste de chef de service de police municipal principal 1<sup>ère</sup> classe et le tableau des effectifs est modifié comme suit :

Chef de service de police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
Ancien effectif	Nouvel effectif
0	1

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

#### **96. CRÉATION DE POSTE « INGÉNIEUR TERRITORIAL »**

Il est proposé de renforcer les compétences du service technique par le recrutement d'un ingénieur avec l'assistance du centre de gestion.

- Adoption à la majorité des membres présents moins une voix contre de M. Georges BRUN représenté par M. Jean-Jacques ALBERT.

#### **97. SOIRÉES MUSICALES 2015 – Demande de subvention**

Demande d'une subvention auprès du Conseil Général d'un montant de 20 000 € afin de procéder à l'organisation de cette manifestation durant l'été et ainsi subvenir aux dépenses financières engagées. Le Conseil Municipal souhaite augmenter l'information et la communication des animations culturelles.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

#### **98. RÉNOVATION DE LA PATINOIRE D'AURON – Demande de subvention**

Cette structure ne répond plus aux règles de sécurité et oblige une surconsommation énergétique inacceptable. Ainsi, il convient de remplacer l'installation existante et de réaliser un investissement d'un montant estimé à 90 000 € HT.

Il est demandé une subvention au département selon le plan de financement suivant :

<b>Montant du projet :</b>	<b>90 000 € HT</b>
Participation Département :	54 000 € (60 %)
Participation Commune HT :	36 000 €

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### **99. RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES DU VILLAGE – Demande de subvention**

Le bâtiment abrite 3 activités principales : une médiathèque, une salle des fêtes et un gymnase. Ces espaces sont soumis à une fréquentation importante, aussi, il est proposé de rénover ce bâtiment afin de répondre aux exigences de service public et d'accessibilité.

Une petite salle de cinéma, une médiathèque et une salle polyvalente seront créées avec un accès pour personnes à mobilité réduite.

Une subvention est sollicitée auprès du département selon le plan de financement suivant :

<b>Montant du projet :</b>	<b>500 000 € HT</b>
Participation Département :	300 000 € (60 %)
Participation Commune HT :	200 000€

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### **100. PROJET DE RÉNOVATION INTÉRIEUR DU CINÉMA D'AURON – Demande de subvention**

Le cinéma d'Auron a fait l'objet de travaux, notamment la numérisation de l'installation de projection.

Ce lieu public ne répond plus aux exigences de confort, aussi, il est prévu des travaux de rénovation des espaces : accès et salle, par le changement des fauteuils et moquettes.

Une subvention est sollicitée auprès du département selon le plan de financement suivant :

<b>Montant du projet HT :</b>	<b>80 996 €</b>
Part Département :	48 598 € (60 %)
Part communale :	32 398 €

### **101. PROJET D'EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT – Demande de subventions**

Le projet consiste à agrandir les locaux du Centre de Loisirs Sans Hébergement « Les Éterlous » en récupérant le 1<sup>er</sup> étage du bâtiment des anciennes douanes qui permettra d'accueillir 19 enfants âgés à partir de 6 ans.

Cet espace sera composé d'une grande salle et de sanitaires.

Une subvention est sollicitée auprès de l'État et du département selon le plan de financement suivant :

<b>Montant du projet :</b>	<b>40 000 € HT</b>
Participation État (DETR) :	8 000 € (20 %)
Participation Département :	19 200 € (60 %)
Participation Commune HT :	12 800 €

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

## **102. RÉFECTION DU PLANCHER DE LA CHAPELLE DES PÉNITENTS BLANCS -- Demande de subvention**

Ce lieu de culte très utilisé en hiver, présente un intérêt patrimonial et touristique.  
Ainsi, le conseil municipal décide d'entreprendre des travaux de rénovation du plancher.

Une subvention est sollicitée auprès du département selon le plan de financement suivant :

<b>Montant du projet :</b>	<b>8 000 € HT</b>
Participation Département :	4 800 € (60 %)
Participation Commune HT :	3 200 €

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

## **103. SUBVENTION EPIC – Attribution d'une subvention**

Un chalet d'accueil pour l'office de tourisme « Espace Mercantour » a été implanté sur la place San Ment l'été dernier, le long de la route de la Bonette afin d'inciter les automobilistes qui emprunte ce col mythique à s'arrêter et découvrir notre village.

La commune souhaite contribuer au financement de cette opération très intéressante pour le développement touristique du village et verse une participation financière de 7 000 € (sept mille euros) au bénéfice de l'office de tourisme.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

## **104\_1. CESSION PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE SECTION AC N° 63 À LA SOCIÉTÉ MRE ET CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE COUR COMMUNE**

Dans le cadre du projet immobilier présenté par la société MRE, celle-ci propose l'acquisition de la parcelle communale cadastrée AC n° 63 au prix de 200 000 €.

La constitution d'une servitude de cour commune est sollicitée afin de construire à moins de 5 mètres de la limite séparative.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

LE MAIRE,

Colette FABRON.

